

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/096

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 25 : ATTRIBUTION DE MARCHES DE TRAVAUX

5. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA GARE A SARRALBE

Dans la continuité des travaux de réhabilitation du pont sur la Sarre sur la RD 28 qui sont en cours, la commune de Sarralbe envisage de rénover la rue de la Gare dans la portion comprise entre ce nouveau pont et la voie SNCF à Salzbronn.

Le programme prévisionnel des travaux, qui devra être affiné en fonction des investigations, est le suivant :

- reconstruction éventuelle des différents réseaux par les concessionnaires
- enfouissement des réseaux secs
- mise en place d'un nouvel éclairage public
- aménagement de la voirie

Pour mener à bien ce projet, une mission de maîtrise d'œuvre doit être confiée à un bureau d'études.

Son rôle est de :

- concevoir les orientations et plans d'aménagement en respectant les objectifs définis par la ville, dans le cadre classique d'un contrat de type loi MOP
- réaliser les études nécessaires
- préparer les dossiers de consultations des entreprises,
- coordonner l'exécution des marchés de travaux et proposer leur réception.

Le cout prévisionnel des travaux est estimé à 450 000 €. H.T.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire qui souligne que le projet du bureau d'étude sera présenté aux riverains pour validation,

Suite à une consultation d'entreprises sous la forme d'une procédure adaptée,

Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 27 mai 2019,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la rue de la Gare à Sarralbe & Mission d'assistance pour les études complémentaires au Cabinet LAMBERT et Associés pour un montant prévisionnel total de 17 000 € H.T. (soit 20 400 € TTC) soit un taux de rémunération de 3,78 % sur le montant prévisionnel des travaux estimé à 450 000€ H.T.

Envoyé en préfecture le 01/07/2019

Reçu en préfecture le 01/07/2019

Affiché le



ID : 057-215706284-20190621-2019_096-DE

- autorise monsieur le maire à signer le marché à intervenir avec le bureau d'étude retenu.
- autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 21 juin 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT